

La Brève de l'Interco

LETTRE BIANNUELLE - N° 29 - HIVER / PRINTEMPS 2017 - WWW.HAUTETARENTEISE.FR / 0

ALORS QUE L'INTERCO FÊTE
SES 10 ANS, ET VOUS DÉVOILE
UN NOUVEAU LOGO

LA BRÈVE FAIT PEAU NEUVE !



**HAUTE
TARENTEAISE**
Communauté de Communes

.04 **ACTUALITÉS**
Loisirs des 3-11 ans
L'interco s'occupe de
vos enfants !

.06 **DOSSIER**
Votre Interco évolue !
Plus de compétences pour
davantage de services

.09 **À SUIVRE**
Très Haut Débit
La Fibre se déploie
en Savoie

02 ÉDITO - RIAL



Je suis ravi de vous retrouver pour ce 29^{ème} numéro de «la Brève de l'Interco». Comme vous pouvez le voir, notre lettre intercommunale fait peau neuve avec une nouvelle maquette plus moderne et dynamique qui vous

donnera, je l'espère, envie de suivre davantage les informations de notre vallée : la Haute Tarentaise.

Ce nouveau graphisme fait suite au changement de nom de l'intercommunalité et de logo à l'automne dernier. «La Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise» se nomme désormais plus simplement «Communauté de Communes de Haute Tarentaise» et arbore un nouveau logotype et une nouvelle charte graphique. Vos élus intercommunaux ont souhaité ces changements pour marquer les évolutions majeures que la Communauté de Communes est en train de vivre.

En effet, les élus et les services se préparent depuis plusieurs mois à l'arrivée de nouvelles compétences à l'échelle intercommunale dès le 1^{er} janvier 2017, avec l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République ; il s'agit d'un nouvel acte de la décentralisation). Je vous laisse lire les pages centrales du dossier pour mieux cerner les enjeux que devront relever les intercommunalités en France et ce, dans un contexte budgétaire tendu (baisse des dotations de l'Etat et augmentation des prélèvements obligatoires.)

Pour autant, en ce milieu de mandat (2014-2020), les élus de Haute Tarentaise ont déjà réalisé de nombreux projets :

- développement de la coordination des Offices de Tourisme en matière de tourisme estival,
- la reprise du Relais Parents Assistantes Maternelles commun à Bourg St Maurice et Sées afin d'étendre le service à toutes les communes de Haute

Tarentaise (RPAM) ; service qui va compter une personne de plus le 1^{er} janvier (à lire en page 5),

- le développement d'actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets auparavant menées par le SMITOM de Tarentaise (à lire en page 5),
- la participation financière au développement du "Multipôle de Santé de Montagne" de Bourg Saint Maurice,
- la modification du traitement des déchets et la restructuration du site des Brévières avec la construction d'un quai et d'une déchetterie (à lire en page 8),
- et enfin, l'ouverture d'accueils de loisirs pour les 3-11 ans à Tignes et à Val d'Isère et la reprise du Club Loisirs de Bourg Saint Maurice (à lire en page 4).

D'autres projets sont actuellement en cours :

- construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole de Musique à Bourg Saint Maurice,
- aménagement du col de l'Iseran,
- déploiement de la fibre (très haut débit)
- études pour la poursuite de la voie verte entre Bourg Saint Maurice et Villaroger,
- reprise de compétences obligatoires dans le cadre de la loi NOTRe.

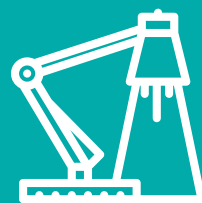
Je tiens sur tous ces sujets à remercier les élus et agents territoriaux (municipaux et intercommunaux) qui font avancer chaque jour ces projets pour le développement de la vallée et le quotidien de ses habitants.

En ce début d'année, je vous présente bien évidemment tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite personnelle.

Et, au nom des élus intercommunaux ; j'ai le plaisir de vous offrir pour la première fois un agenda pour l'année 2017. Je vous invite à venir le retirer dans vos services intercommunaux et dans vos mairies.

Gaston PASCAL-MOUSSELDARD

Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise



03 EN BREF

TOURISME LA BAGAGERIE OUVERTE

Le service de bagagerie intercommunal est ouvert depuis le 10 décembre et jusqu'au 29 avril 2017 dans l'Espace Haute Tarentaise à proximité de la gare de Bourg Saint Maurice. De 8h30 à 18h30, des jeunes embauchés pour ce service ouvrent la bagagerie chaque samedi et certains dimanches d'affluence (1^{er} janvier, 12 et 19 février, 9 et 16 avril 2017). Pour 2 euros par bagage (4 heures de consigne), les vacanciers de Haute Tarentaise en transit à Bourg Saint Maurice peuvent déposer leurs effets personnels dans ce local pour faciliter leur voyage. Ce service proposé par la Communauté de Communes depuis 8 ans s'intègre dans sa politique touristique. Il est mené en partenariat avec « l'EPIC-Les Arcs Bourg Saint Maurice Tourisme » et l'association des commerçants « Bourg.com ».

i Le local sera disponible dès le mois de mai.
Service Tourisme : 04.79.41.51.46

VOTRE AGENDA 2017 VOUS ATTEND.... !



POUR FÊTER SES 10 ANS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE A CHANGÉ DE NOM ET DE LOGO.

Les élus ont pour l'occasion le plaisir de vous offrir un agenda de poche pour l'année 2017 financé par la publicité. Il est à retirer dans les mairies ou dans les services de la Communauté de Communes (dans la limite des stocks disponibles).

i Service Communication : 04.79.41.09.86



ÉLECTIONS 2017 INSCRIVEZ-VOUS !

En 2017, deux élections auront lieu :

Présidentielles : les 23 avril (1^{er} tour) et 7 mai (2^{ème} tour),

Législatives : les 11 juin (1^{er} tour) et 18 juin (2^{ème} tour).

Pour pouvoir voter à ces élections vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016 ; soit à la mairie de votre domicile, soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans, soit à la mairie de votre résidence (si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois), soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire (fonctionnaire public).

Pour pouvoir voter, vous devez avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

À savoir : à 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.



i Pour vous inscrire : **Par la Poste** : rendez-vous sur www.service-public.fr (rubrique élection) et télécharger le formulaire du ministère de l'intérieur. Joignez un justificatif de domicile et une copie de votre pièce d'identité à renvoyer à votre mairie. En mairie de votre domicile avec ces mêmes documents.

04 ACTUALITÉS



SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE BIENVENUE À LORIS BELISSARD



Depuis le 7 novembre, Loris Belissard, 19 ans, effectue un service civique de neuf mois au sein de l'Ecole de Musique. Tout juste sorti d'un BAC technique et avec un BEM (Brevet d'Etudes Musicales) en poche, il a choisi de faire un service civique dans le domaine de la musique et du secteur public.

Loris a pour mission de répertorier les besoins en actions musicales des différentes structures publiques de Haute Tarentaise : crèches, ludothèque, médiathèques, maisons de retraite... Ce travail sera ensuite présenté aux élus pour le développement de nouveaux partenariats.

Par ailleurs, Loris passera en mai 2017 son Certificat d'Etudes Musicales pour à terme devenir professeur de percussions en reprenant des études au Conservatoire de Lyon ou de Chambéry.

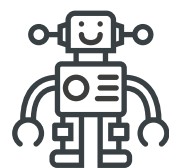
i Vous avez entre 16 et 25 ans et souhaitez effectuer un service civique ? Rendez-vous sur le site www.service-civique.gouv.fr

LOISIRS DES 3-11 ANS L'INTERCO S'OCCUPE DE VOS ENFANTS !

Depuis 2 ans, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a ouvert des accueils de loisirs pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans à Val d'Isère et à Tignes sur certaines vacances scolaires.

Depuis le début de l'année 2016, le Club Loisirs de Bourg Saint Maurice est lui aussi devenu intercommunal pour proposer aux familles de Haute Tarentaise 3 possibilités de garde et de loisirs en période de vacances scolaires.

Jusqu'au 2 janvier 2017, vous pouvez encore inscrire vos enfants dans la limite des places disponibles pour ces vacances. Ce service est financé par la Communauté de Communes avec la participation des familles (selon tarifs) et de la CAF (subvention).



ET EN 2017 ?

Les 3 accueils de loisirs (Val d'Isère, Tignes et Bourg Saint Maurice) seront ouverts pendant les vacances :

Hiver : du 20 février au 3 mars 2017

Printemps : du 18 au 28 avril 2017

Été : du 10 juillet au 31 août 2017

Les horaires d'accueil des enfants, les tarifs 2017 ainsi que les modalités d'inscriptions vous seront communiqués prochainement sur www.hautetarentaise.fr. Les programmes sont édités par structure 2 à 3 semaines avant les vacances.

Un transport est proposé depuis certaines communes vers le Club Loisirs de Bourg Saint Maurice.

i Service Enfance-Jeunesse : 04.79.07.27.16

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES UN NOUVEAU VISAGE

A partir du 1^{er} janvier 2017, Stéphanie ERIAT (à gauche) travaillera auprès de Jocelyne BAZUREAU (à droite) au «Relais Parents Assistantes Maternelles». Déjà animatrice à «l'Espace Jeunes» intercommunal auprès des 11-17 ans (Service Enfance-Jeunesse), Stéphanie viendra renforcer le relais devenu intercommunal en avril 2016. Le relais auparavant ouvert aux assistantes maternelles et familles de Bourg Saint Maurice et de Séz est désormais étendu à toute la Haute Tarentaise. Il était donc nécessaire que la responsable soit accompagnée d'une animatrice.

Avec cette nouvelle mission, Stéphanie a saisi l'opportunité de changer de public tout en restant dans l'animation. Elle est particulièrement heureuse de participer au développement d'un nouveau service



et suit actuellement une formation professionnelle. Elle partagera désormais son temps entre le RPAM et l'Espace Jeunes (animatrice le soir de 16h à 18h30 au Foyer Jeux de la Cité Scolaire).

A QUOI SERT LE RPAM ?

• Pour les familles : être informées de tous les modes de garde en Haute Tarentaise, obtenir des conseils pour devenir employeur d'une assistante maternelle (contrat de travail, législation, défiscalisation...) et participer à des conférences sur la petite enfance.

• Pour les assistantes maternelles : être répertoriées sur la liste diffusée aux familles en recherche d'une assistante maternelle, être écoutées et conseillées dans leur métier, pouvoir suivre des formations de professionnalisation et assister à des soirées débats. Enfin, être accueillies régulièrement avec les enfants gardés pour des ateliers dans les communes (jeux, lecture, éveil corporel...)

i RPAM : 04.79.07.11.97

TRI ET RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS !

Les animatrices tri et réduction des déchets, Sybille GAMBERT et Elsa DESCAMPS travaillent à l'amélioration du tri sélectif et à la réduction des déchets auprès de : particuliers, syndicats, scolaires mais aussi professionnels :

CITÉ SCOLAIRE : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis la rentrée, le personnel de la cité scolaire Saint-Exupéry et les animatrices élaborent un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire au self (en salle et en cuisine). Pour établir un diagnostic, les animatrices ont réalisé deux pesées de déchets alimentaires en novembre et en décembre. Des actions de sensibilisation auprès du personnel de cuisine et des élèves ont été proposées au sein de l'établissement : jeux, enquêtes et reportages photos auprès des 6^{èmes}. A l'avenir, les 6^{èmes} seront sensibilisés chaque année.

LE CENTRE HOSPITALIER DE BOURG ST MAURICE : EN ROUTE VERS LE TRI !

Le centre hospitalier a engagé un travail de diagnostic

des déchets (hors déchets de soins) en collaboration avec une animatrice tri et réduction. Chaque service est étudié : contraintes spécifiques, freins, mais surtout possibilités d'optimisation du tri. Ce travail permettra en 2017, la mise en place du tri au sein de la structure et la formation de personnel, déjà très investi.

LES PROFESSIONNELS DES STATIONS SENSIBILISÉS

Depuis un mois, les animatrices font du porte à porte auprès des professionnels des stations de Haute Tarentaise (commerçants, restaurateurs, hôteliers...) pour rappeler les règles de tri et indiquer les équipements à leur disposition : déchetteries, chalets pour les cartons, collectes des huiles alimentaires, supports de communication... Cet échange permet également de répondre aux questions, de sensibiliser les personnels saisonniers et indirectement, les touristes.

i Animatrices tri et réduction des déchets : 07.84.32.40.41

06 DOSSIER

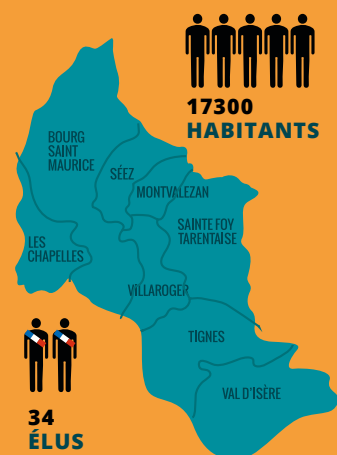
HISTORIQUE

Le travail en synergie des communes de Haute Tarentaise existe depuis longtemps puisque la 1^{ère} forme d'intercommunalité date de 1967 avec la création du "SIVOM de Haute Tarentaise" (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) qui gérait déjà les transports scolaires, des projets en matière d'environnement et de déchets mais aussi le Service Etoile pour les seniors de la vallée.

Ensuite en décembre 2006, le SIVOM est transformé en Communauté de Communes et s'appelle alors «Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise».

- le 26 septembre 2016, la structure change de nom et devient plus simplement "Communauté de Communes de Haute Tarentaise". Elle arbore depuis un nouveau logo pour marquer les évolutions importantes qu'elle va connaître à partir du 1^{er} janvier 2017,
- son périmètre n'a jamais évolué, elle est toujours composée de 8 communes,
- ses objectifs restent constants mais s'intensifient : fédérer les communes sur des projets concernant toute la population pour améliorer la vie des habitants, réaliser des économies d'échelle et accroître l'attractivité du territoire.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE : 10 ANS AU SERVICE DU TERRITOIRE



Les principales réalisations depuis 10 ans :

- Mise en place des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets
- Construction de la ZAC des Colombières (2^{ème} partie) à Bourg St Maurice
- Participation au SCOT de Tarentaise (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Reprise de l'École de Musique associative de Bourg Saint Maurice, puis celle de Val d'Isère et ouverture d'une antenne à Tignes
- Développement d'un service Tourisme permettant une coordination des Offices de Tourisme sur certains projets et notamment en matière de tourisme estival (construction également de l'Espace Haute Tarentaise, bagagerie en hiver)
- Reprise du Relais Assistantes Maternelles

- commun à Bourg St Maurice et Sées afin d'étendre le service à toutes les communes de Haute Tarentaise (RPAM)
- Reprise des actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets (auparavant gérées par le SMITOM de Tarentaise)
- Développement d'un site Internet, d'une lettre la Brève de l'Interco et d'une page Facebook.
- Participation financière au développement du Multipôle de Santé de Montagne de Bourg Saint Maurice
- Modification du traitement des déchets et restructuration du site des Brévières
- Ouverture d'accueils de loisirs pour les 3-11 ans à Tignes et Val d'Isère et reprise du club loisirs de Bourg Saint Maurice.

VOTRE INTERCOMMUNALITÉ ÉVOLUE PLUS DE COMPÉTENCES POUR DAVANTAGE DE SERVICES

LA LOI NOTRE RENFORCE LES INTERCOMMUNALITÉS

Cette loi promulguée le 7 août 2015 vise à réformer l'organisation territoriale de la France. Il s'agit de redéfinir les compétences des collectivités territoriales (régions, départements et communes) ainsi que des EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Métropoles, Agglomérations, Communautés de Communes...). La loi NOTRe renforcera le rôle de la région en matière économique (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et d'aménagement durable du territoire. La région deviendra compétente en matière de transports scolaires et non urbains ainsi que des gares, des ports et des aéroports. Le département restera la collectivité compétente pour «promouvoir les solidarités et la cohésion sociale» (contributions aux projets des communes et intercommunalités) et «conservera le développement de l'accessibilité aux services».

La loi NOTRe renforce nettement le rôle des intercommunalités puisque les communes vont leur transférer des compétences communales.

QUELLES NOUVEAUTÉS POUR L'INTERCO EN 2017 ?

Les élus ont décidé de changer de nom et de logo en septembre 2016 pour marquer l'évolution significative de l'intercommunalité en Haute Tarentaise dès 2017. En effet, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, les intercommunalités vont être appelées à prendre des compétences déléguées par les communes dès le 1^{er} janvier 2017 :

- Aménagement de l'Espace (Schéma de Cohérence Territoriale),
- La collecte et le traitement des déchets des ménages assimilés au 1^{er} janvier 2017 (une compétence déjà exercée en Haute Tarentaise),
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017,
- Dans le cadre de sa compétence obligatoire actuelle «Actions de développement économique», elle devra y intégrer au 1^{er} janvier 2017, la «politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire» ainsi que «la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme». La loi permet des dérogations qui permettront de respecter le choix du conseil municipal de maintenir ou non un office de tourisme communal,
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à partir du 1^{er} janvier 2018,
- L'eau et l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 (des études sont déjà lancées pour réussir ce transfert dans 3 ans).



DE GRANDS PROJETS POUR LA VALLÉE ET SES HABITANTS :

- Construction d'un nouveau bâtiment pour l'École de Musique de Haute Tarentaise. Il devrait ouvrir ses portes fin 2018, dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de l'ancien hôpital et du centre Jean Moulin par la commune de Bourg Saint Maurice.



- Deux études sont actuellement en cours qui vont permettre aux élus au printemps 2017 de se positionner sur des investissements : prolongation de la Voie Verte entre Bourg Saint Maurice et Villaroger (lire p. 9) et aménagement du Col de l'Iseran (plus d'informations dans la prochaine Brève à sortir fin mai 2017).



- Participation financière au plan départemental très haut débit (2016-2026) à lire en page 9.

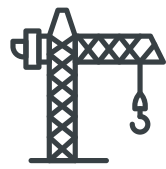


- Des réflexions sont également en cours pour la création de nouveaux services : Point Information Jeunesse (PIJ) et l'extension du portage de repas pour les anciens.

Tous ces projets feront l'objet de débats par vos élus en conseil communautaire. Ouvert à tous, il se réunit tous les 2 mois dans les communes.

08 EN PROJET

COLLECTE DES DÉCHETS UN NOUVEAU SITE AUX BRÈVIÈRES



INTERVIEW DE
M. JEAN-CLAUDE
FRAISSARD,
Vice-président à
l'Environnement et
aux déchets

POURQUOI DE TELS TRAVAUX ?

Ces travaux importants de restructuration du site des Brèvières interviennent suite à la dissolution du SMITOM de Tarentaise (ancien syndicat qui traitait les déchets) et à la décision de ses élus de fermer les usines locales d'incinération des ordures ménagères de Tignes Les Brèvières et de Valezan.

Les élus de la Communauté de Communes ont ainsi décidé la construction d'un quai de transfert à la place de l'usine d'incinération de Tignes pour optimiser le transport des déchets vers Chambéry dans l'unité d'incinération et de revalorisation de « Savoie Déchets » (le nouveau syndicat de déchets auquel adhère la Communauté de Communes de Haute Tarentaise).

QUELS SONT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ?

Le bilan carbone de cette opération est positif puisque les émissions de gaz dues au fret supplémentaire sont largement compensées par la valorisation des déchets réalisée à Chambéry : en électricité (l'équivalent des besoins annuels de 1400 foyers) ou en production de chaleur (1700 foyers). 4100 tonnes de CO2 sont ainsi évitées contre 10 000 tonnes de CO2 produites avant avec l'incinération locale sans revalorisation.

La nouvelle organisation avec l'incinération des déchets à Chambéry occasionnera seulement 12 à 15 camions supplémentaires par an sur notre territoire.

ET CÔTÉ TAXE ?

Je proposerai en janvier 2017 aux élus de voter le maintien des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

DEPUIS LE PRINTEMPS 2016, LE SITE DE TIGNES LES BRÈVIÈRES (ANCIENNE USINE D'INCINÉRATION ET DÉCHETTERIE) EST EN RESTRUCTURATION POUR Y CONSTRUIRE :

- Un quai de transfert pour les ordures ménagères, le tri sélectif et les cartons collectés sur les communes de Tignes et de Val d'Isère. Un bâtiment à deux niveaux vient d'être achevé en novembre avec quatre trémies permettant aux camions de collecte des déchets de vider leur contenu depuis l'étage afin qu'il tombe dans des camions semi-remorque en dessous. Une fois pleins, ces derniers quitteront au fil de l'eau ce quai de transfert vers l'usine d'incinération de Chambéry.

- Une déchetterie plus grande que l'ancienne vient d'ouvrir le 6 décembre pouvant accueillir de nouvelles filières comme les mobiliers ou le plâtre désormais revalorisés.

QUELQUES CHIFFRES :

- 3 000 000 d'euros ont été nécessaires pour ces travaux. A terme, des économies sont attendues sur la revente des matériaux en déchetterie (recettes pour la collectivité) et sur l'optimisation des coûts de transports des déchets
- 35 m3 d'ordures ménagères arrivent chaque jour aux Brèvières (en hiver) de Tignes et de Val d'Isère
- 3 à 6 tonnes de cartons par jour
- 1,5 tonne de tri sélectif par jour



Service Environnement-Déchets : 04.79.41.01.63.

09 À SUIVRE

VOIE VERTE LES ÉTUDES LANCÉES



Le 19 octobre dernier les élus de Haute Tarentaise recevaient l'agence choisie par la Communauté de Communes pour mener les études d'extension de la voie verte (itinéraire cyclable) entre Bourg Saint Maurice et Villaroger, au niveau du Champet (en prolongation de

la voie existante entre Aime et Bourg Saint Maurice). Au printemps 2017, une fois les études réalisées : contraintes techniques, règlementaires, sécuritaires, environnementales, foncières et premières estimations financières connues ; les élus se positionneront sur cette opération d'envergure qui s'inscrit dans le cadre du développement touristique de la Haute Tarentaise et de la promotion du cyclotourisme. Ce projet bénéficiera aussi aux habitants, grands utilisateurs de la piste cyclable actuelle. Les élus espèrent encourager également les déplacements doux « domicile-travail » entre les communes parcourues.

Service Tourisme : 04.79.41.51.46

TRÈS HAUT DÉBIT LA FIBRE SE DÉPLOIE EN SAVOIE

Le Département de la Savoie vient d'attribuer cet été la délégation de service public au groupement d'entreprises « Axione / Bouygues Énergies & Services » nommé localement « THD 73 » qui concevra, réalisera et exploitera le réseau numérique très haut débit départemental.



Il s'agit sur 10 ans (2016-2026) de déployer un nouveau réseau de télécommunication de fibre optique qui remplacera à terme le réseau en cuivre déployé dans les années 70 par l'opérateur historique. De nombreux territoires français se lancent dans ces travaux d'envergure pour garantir leur attractivité alors que les usages d'internet ne cessent de progresser. Le très haut débit permettra de recevoir de 30 Megabits à plusieurs Gigabits par seconde avec à la clé de nouveaux usages : télé-médecine, domotique, e-éducation, télé-travail, visio-conférence, développement du e-commerce... Contrairement

au cuivre, la fibre optique ne provoque pas d'affaiblissement du signal entre l'abonné et le central téléphonique. Le réseau desservira également les zones d'activités, où des offres spécifiques aux entreprises (FTTB) seront disponibles. Cette initiative publique d'un coût de 200 000 000 € sur 10 ans en Savoie est supportée par l'Etat (20%), la Région et l'Europe (20%), le délégataire choisi (30%) et le Département de la Savoie avec ses 26 intercommunalités ou EPCI (30%) ; soit un investissement de 2 700 000 euros pour la Communauté de Communes.

Les travaux vont s'échelonner pendant 10 ans en Savoie et commenceront en 2018 sur notre territoire avec différentes phases. Une fois le réseau déployé jusqu'à l'abonné, l'habitant ou le professionnel pourra choisir selon ses besoins un abonnement entre différents opérateurs privés nationaux ou locaux pour lui vendre un accès à Internet.

En Haute Tarentaise, 25% des habitants disposent d'un débit de moins de 8 Mbit/s, 50% : 8 Mbit/s et 25% : 30 Mbit/s. En 2021 avec ces travaux, 87% des habitants auront le très haut débit : de 30 à 100 méga et en 2026 après travaux 95% des habitants seront couverts.

Plus d'info : <http://www.savoie.fr/2911-tic.html>



LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RETOUR SUR LE CONSEIL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Portant principalement sur le Débat d'Orientation Budgétaire, ce conseil communautaire a permis aux élus d'échanger sur les différents projets (voir p.7) : aménagement du Col de l'Iseran, extension de la Voie Verte, aménagement numérique du territoire, mais aussi en matière de politique Jeunesse ou encore la fin de la conteneurisation pour faciliter la collecte des déchets et la mise en sécurité des déchetteries.

Il a aussi été évoqué la nouvelle compétence de la Communauté de Communes au 1er janvier 2017 : la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage. Une réflexion sur les locaux du RPAM est en cours, afin d'être plus adaptés à ce service devenu intercommunal (voir p.5).

Toutes les délibérations sont disponibles sur www.hautetarentaise.fr

Prochain conseil : lundi 30 janvier 2017 à 18h à Bourg Saint Maurice (salle du conseil en Mairie). Ouvert à tous.

SITE INTERNET / FACEBOOK / PUBLICATIONS

SITE INTERNET

www.hautetarentaise.fr :

Retrouvez toutes les informations intercommunales sur notre site Internet (actualités, agendas...)

PAGE FACEBOOK  : Haute Tarentaise, Communauté Communes

Venez nous rejoindre et liker la page pour suivre les informations intercommunales : enfance-jeunesse, seniors, culture, transports scolaires, environnement-déchets...

PROCHAINE BRÈVE : la prochaine Brève sortira en mai 2017 (N°30)

VOS SERVICES INTERCOMMUNAUX

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À SÉEZ (Accueil/Direction/Finances/Ressources Humaines/Environnement-Déchets/Tourisme/Transports Scolaires/Communication)
04.79.41.01.63 ou contact@hautetarentaise.fr

SERVICE ETOILE

à Bourg St Maurice (point seniors)
04.79.07.60.22 ou
service-etoile@hautetarentaise.fr

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

à Bourg St Maurice - 04.79.07.27.16 ou
service-jeunesse@hautetarentaise.fr

ECOLE DE MUSIQUE DE HAUTE TARENTEISE

à Bourg Saint Maurice - 04.79.07.54.90 ou
ecoledemusique@hautetarentaise.fr

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM)

à Bourg St Maurice - 04.79.07.11.97 ou
rpam@hautetarentaise.fr

